

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pasteur. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 43, rue du Bassin

La main-d'œuvre étrangère dans nos régions

Plusieurs de nos confrères se sont fait l'écho, ces jours derniers, d'une plainte émanant de la Fédération Industrielle de Roubaix.

Un certain nombre d'ouvriers belges et résidents en Belgique, nouvellement embauchés par des patrons roubaixiens, se sont vu refuser le permis nécessaire pour venir travailler en France.

Cette information ayant été diversement commentée dans la presse régionale, nous nous sommes rendus auprès de M. Robert, à qui nous avons demandé quelques éclaircissements nécessaires.

M. Robert, qui depuis quelque ans, dirige avec une rare compétence et un dévouement exemplaire, le service de l'inspection du Travail de Roubaix, ne nous a pas caché ses raisons.

Or, il existe actuellement à Roubaix, un grand nombre de chômeurs, français ou belges, parfaitement aptes à remplir les fonctions pour lesquelles des industriels ont fait appel à la main-d'œuvre belge.

M. Robert proteste d'ailleurs contre les idées tendancieuses qui feraient croire à une hostilité de sa part envers les travailleurs d'outre-frontière. Il nous en a d'ailleurs donné une preuve irréfutable, en nous communiquant la liste des avis favorables donnés pour l'immigration d'ouvriers étrangers.

Ces explications sont parfaitement claires, et montrent que les décisions prises par M. Robert dans cette affaire ne répondent qu'à la plus élémentaire logique, et sont basées sur la simple observation des faits et des chiffres.

Elles permettent de concevoir que le ministre du Travail ne pourra que donner sa complète approbation à M. l'inspecteur Robert.

REVILLON DE L'AN

Grand Restaurant Belle-Vue

Menu incomparable
Les clients sont instamment priés de retenir leur table.

LES LOCATAIRES ONT DROIT

A l'heure actuelle, les locataires ont droit à un certain nombre de services que les propriétaires ont le devoir de leur fournir.

Le service de l'eau est le plus important. Les propriétaires doivent garantir que l'eau est potable et que les installations sont en bon état.

Le service de l'électricité est également important. Les propriétaires doivent garantir que les installations sont en bon état et que le courant est fourni régulièrement.

Le service de la réparation est également important. Les propriétaires doivent garantir que les réparations sont effectuées rapidement et à bon escient.

Le service de l'entretien est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont entretenus régulièrement et que l'hygiène est soignée.

Le service de la sécurité est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont sécurisés et que les incendies sont évités.

Le service de la tranquillité est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont tranquilles et que les nuisances sont évitées.

Le service de la propreté est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont propres et que les déchets sont évacués.

Le service de la santé est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont sains et que les maladies sont évitées.

Le service de la culture est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont adaptés à la culture et que les loisirs sont encouragés.

Le service de la socialisation est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont adaptés à la socialisation et que les relations sont encouragées.

Le service de la formation est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont adaptés à la formation et que les études sont encouragées.

Le service de la recherche est également important. Les propriétaires doivent garantir que les locaux sont adaptés à la recherche et que les découvertes sont encouragées.

Au Théâtre Municipal

Mariage Parisien
Pour la troisième fois, notre troupe d'opéra-comique donnera jeudi, en soirée, le MARIAGE PARISIEN.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

M. Fagot, baryton, dans le rôle de Jean d'Armenon, nous fit une fois de plus admirer sa voix chaude et puissante, et son jeu de scène parfait.

Notre premier comique, M. Hardy, comme tous les jours, amusera follement les spectateurs, dans le rôle de Longueuil.

Les rôles secondaires et les chœurs furent on ne peut mieux interprétés.

WATTRELOS

NOS MORTS. — Aujourd'hui samedi, à 9 heures, auront lieu les funérailles du soldat Henri Montel, du 2e escadron du train des équipages, décédé des suites de ses blessures.

EN TRAVAILLANT. — Régie Pottelle, ouvrière de l'entreprise Duquesnoy, s'est fait un effort en soulevant un sac et en tombant.

LA MAIRIE. — Il n'y aura, à la Mairie, aucune réception officielle le jour de l'An.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE. — Les bureaux de la Mairie seront fermés dimanche 1er janvier, lundi 2 janvier, de 10 heures à midi.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLIERE. — Réunion de Commission ce soir, à 20 h., à l'école.

LA COMMISSION DE REPARTITION DU BÉTAIL. — La Commission de répartition du bétail restitue aux agriculteurs le bétail saisi pendant l'année 1920.

LILLE

La QUESTION du NOUVEAU THEATRE

M. DE VILLERS DEBOUTE DE SA DEMANDE
Vidant son délibéré du 16 décembre, la 2e Commission arbitrale des loyers, présidée par M. Sprit, avocat, a rendu son jugement dans le procès intenté à la ville de Lille par M. de Villers, en ce qui concerne la direction du Nouveau Théâtre.

La Commission ayant écarté l'exception soulevée par M. Fauchille, avocat de la ville, de surseoir à statuer jusqu'à la décision de la Chambre civile de la Cour de cassation sur le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour de cassation, en conséquence, le jugement du 16 décembre a été exécuté.

M. de Villers a donc été obligé de céder la direction du Nouveau Théâtre à la ville de Lille.

En conséquence, M. de Villers est débouté de sa demande et condamné aux frais.

Nous publierons ultérieurement le texte de cette importante décision, qui peut avoir une répercussion sur l'autre procès, concernant la Saïte de Spectacles de la place Sésbastopol, en litige devant la 4e Commission arbitrale des loyers.

Un contreleur qui l'échappe belle

Un contreleur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, Nestor Pottelle, demeurant à Fives, rue du Chemin de fer, traversant mercredi soir les voies de la gare, apercevant un train qui allait entrer en gare, il voulut presser le pas. Malheureusement il glissa sur un rail et fut laponné par la locomotive qui venait d'arriver.

Transporté à l'hôpital St-Sauveur, le contreleur y reçut les soins que nécessitaient son état. On ne se vante de l'avoir échappé belle !

Cheval trop fringant

Un cheval attelé à une voiture à deux roues, appartenant à M. Potigny, confectionneur, à Loos, rue de l'Égalité, 27, était vers midi 30, attaché à la porte du restaurant situé, 1, quai de la Bassée-Delle, où son maître venait se repaître.

Soudain pris de peur, l'animal brisa sa mise et partit à toute allure dans la direction de la place St-Martin.

Heureusement, il fut presque aussitôt arrêté par M. Jean Demunter ébéniste, 5, rue d'Aras, sans avoir occasionné d'accident.

Nos tramways

Ainsi que nous l'avons annoncé à partir du 1er janvier 1921, circuleront, pour la première fois depuis la délivrance de notre région, les tramways de la ligne J, l'exploitation sera confiée au terminus du car K jusqu'au canal de la Marque, le pont sur lequel se trouve actuellement au-dessus de la rivière, n'étant pas encore reconstruit.

Il s'ensuit donc que, seuls, les habitants du quartier du Pont profiteront de cette innovation, les autres continueront à espérer le prochain rétablissement du Pont-levé et, partant, le rétablissement du car J, jusqu'à son point terminus avant-guerre.

La gare de passage

LES AMIS DE LILLE SE PRONONCENT EN SA FAVEUR
On nous informe que le Conseil d'administration de l'Amis de Lille, vient de se prononcer en faveur de la gare de passage, et par conséquent, pour le recul de la gare actuelle.

Avant juge de la chose selon leur conscience, en dehors de toute colorie, les Amis de Lille, comme c'est leur droit, déposent en ce sens devant la commission d'enquête constituée par M. le Ministre des Travaux Publics, un Syndicat de ce genre, composé surtout de commerçants, de parler franchement et de prendre parti en cette grave question d'où dépend la prospérité de Lille et l'avenir.

Très impartialement, d'autres examinateurs biont les projets en cour.

PETITES NOUVELLES

ON LE RECLAMAIT. — Le service de la sûreté a mis la main au collet du sieur Joseph Costaux, 37 ans, journaliste, sans domicile fixe. Ce quidam faisait l'objet d'un mandat d'arrêt du parquet de Blois, pour abus de confiance et vol.

SOYEZ POLIE. — Pour avoir outragé des agents, la nommée Gabrielle Simonneau, 20 ans, ménagère, 42 rue de Lannoy, a recolté un procès-verbal.

LA SUIE FLAMBE ! — Des feux de cheminée se sont déclarés 1. chez M. Dehaut, 8, rue de Lannoy; 2. rue de Paris, cité

NEUVILLE-EN-FERRAIN

NOMINATION. — Par arrêté préfectoral, M. Ernest Blondelle, retraité des Contributions indirectes, est nommé délégué de l'Administration pour la révision des listes électorales en 1922.

LA MAIRIE. — Les bureaux de la Mairie seront fermés lundi, 2 janvier. Seules, les déclarations de naissances et de décès seront reçues de 9 à 10 heures.

ETAT CIVIL. — Décès. — Clara Hennocq, 40 ans, rue du Chemin Vert, 103.

MOUVAUX

Auto contre Camion
Hier, dans la soirée, vers 5 h. 30, M. Lackmann, marchand de charbons, rue Vanbent, impasse Lagauche, 3, sortait de la rue Faidherbe, lorsqu'un auto, venant de Lille, se jeta violemment sur lui, le renversa et le blessa.

Les blessures furent graves, mais heureusement le conducteur, un jeune homme, neveu de M. Lackmann, fut blessé légèrement à la figure.

M. Commaniaux, commissaire de police, a ouvert une enquête. Le chauffeur de l'auto, M. P. C., demeurant à Tourcoing, a déclaré qu'il avait été dévié par le phare d'un camion Money.

M. Lackmann a été blessé à la tête et à la poitrine. Il est actuellement détenu à l'hôpital.

PAS DE RECEPTION A LA MAIRIE. — La Mairie nous prie de communiquer qu'il n'y aura pas de réception officielle le 1er janvier.

Pour les Fêtes
CONSOMMEZ LES VINS FINS ET LIQUEURS de la Maison Gaston DELEGROIX, 17, Rue du Brun-Pain, — TOURCOING

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

ESCRUQUERIE AUX DOMMAGES DE GUERRE

M. Soutant, négociant en confections à Houplines, qui avait mentionné dans sa demande de dommages de guerre le prix d'un cheval qui aurait été tué par un obus, alors qu'il avait contracté l'animal était mort de maladie, est condamné à un mois de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende.

L'Etat, qui s'était porté partie civile, est débouté de sa demande.

VIOLENCES DANS UN CHANTIER. — Elle Delme, âgée de 36 ans, chef de chaufferie à l'usine Bontem, à Lys-lez-Lannoy, qui commandait une corvée à un de ses ouvriers, Baudry Henri, 31 ans, à Toufflers, qui s'y refusait, a eu le tort de lui envoyer dans la figure un coup qui lui cassa deux dents. Bien noté, travailleur, il s'en tira avec 50 fr. d'amende.

AFFAIRES DE VOL. — Un mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende pour un voleur de linge.

ACADEMIE DES SPORTS DE ROUBAIX
Ce soir, à 8 h. 30, réunion au Moly, Place de la Liberté pour l'annonce de la saison 1921-22. Les membres de l'Académie des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

SPORTS & JEUX

ACADEMIE DES SPORTS DE ROUBAIX

Ce soir, à 8 h. 30, réunion au Moly, Place de la Liberté pour l'annonce de la saison 1921-22.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LES MEMBRES DU CLUB
Les membres du Club des Sports de Roubaix se réuniront le 20 janvier 1921, à 8 heures, au Moly, Place de la Liberté.

LA QUESTION du NOUVEAU THEATRE

M. DE VILLERS DEBOUTE DE SA DEMANDE
Vidant son délibéré du 16 décembre, la 2e Commission arbitrale des loyers, présidée par M. Sprit, avocat, a rendu son jugement dans le procès intenté à la ville de Lille par M. de Villers, en ce qui concerne la direction du Nouveau Théâtre.

La Commission ayant écarté l'exception soulevée par M. Fauchille, avocat de la ville, de surseoir à statuer jusqu'à la décision de la Chambre civile de la Cour de cassation sur le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour de cassation, en conséquence, le jugement du 16 décembre a été exécuté.

M. de Villers a donc été obligé de céder la direction du Nouveau Théâtre à la ville de Lille.

En conséquence, M. de Villers est débouté de sa demande et condamné aux frais.

Nous publierons ultérieurement le texte de cette importante décision, qui peut avoir une répercussion sur l'autre procès, concernant la Saïte de Spectacles de la place Sésbastopol, en litige devant la 4e Commission arbitrale des loyers.

Un contreleur qui l'échappe belle

Un contreleur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, Nestor Pottelle, demeurant à Fives, rue du Chemin de fer, traversant mercredi soir les voies de la gare, apercevant un train qui allait entrer en gare, il voulut presser le pas. Malheureusement il glissa sur un rail et fut laponné par la locomotive qui venait d'arriver.

Transporté à l'hôpital St-Sauve